

**Foire Aux Questions**

1. **Est-il obligatoire d’apposer une signature électronique dans sa réponse ?**

Non, mais les réponses doivent être obligatoirement envoyées par mail à l’attention de Karel CHAUCHEPRAT à [contact@trajectoires-tourisme.com](mailto:contact@trajectoires-tourisme.com) avec les coordonnées précises de la structure/personne qui répond ainsi que le numéro et l’intitulé de chaque lot concerné.

1. **Peut-on faire des propositions de regroupement de lots lorsque les contenus de plusieurs formations semblent similaires ou complémentaires ?**

Trajectoires Tourisme est ouvert à toute proposition si celle-ci est argumentée et justifiée.

1. **Lorsqu’un lot présente plusieurs sessions dans différents lieux, est-il nécessaire de pouvoir dispenser la formation dans les différents lieux avec les mêmes formateurs ?**

Il est préférable de répondre à l’ensemble des sessions programmées d’un même lot en proposant la même équipe pédagogique. En effet, l’offre Trajectoires Tourisme 2020 a été co-construite en fonction des besoins exprimés par les professionnels du secteur des 12 départements de la région. La proximité avec ces professionnels est un des points forts de Trajectoires Tourisme. Toutefois, ce critère n’est pas rédibitoire.

Si le tarif est différent en fonction du lieu (frais de déplacement), il est nécessaire de le notifier dans la rubrique « proposition financière » accompagnant la réponse.

1. **Si plusieurs intervenants sont prévus pour animer une formation, le coût/jour sera t-il multiplié en fonction de ce nombre ?**

La réponse doit être exprimée en coût/jour tout inclus, quel que soit le nombre d’intervenants et les frais de déplacement liés à la formation.

Conformément aux informations mentionnées dans le cahier des charges, les tarifs appliqués se situent entre 700€ et 1000 € H.T par jour.

1. **Le calendrier des formations est-il ferme et définitif ?**

Les dates ou périodes affichées des différentes formations sont prévisionnelles. Le calendrier sera définitif après avoir échangé et validé les dates avec les prestataires retenus par la commission de sélection.

L’équipe de Trajectoires Tourisme est ouverte à toute préconisation à ce sujet (périodes plus ou moins propices en fonction de la thématique, …)

1. **L’annexe B (modèle séquençage) doit-elle être renseignée pour chaque lot ? Concerne t-elle l’ensemble de la formation (lot) ?**

L’annexe B doit être complétée pour chaque lot.

Seul un module de la formation (lot) doit être renseigné (description d’une heure ou d’une matinée de formation). Ce document peut être réaménagé mais les informations demandées doivent toutes y appparaître.

1. **Peut-on répondre à un seul lot lorsqu’un domaine de formation en comprend plusieurs ?**

Les domaines de formation comprennent entre 1 et 7 lots.

Chaque lot est indépendant, la réponse peut donc porter sur un, deux voire la totalité des lots du domaine de formation concerné (cf *1-Règlement prestations de formation* : « Ce marché sera passé selon une procédure adaptée. Il prendra la forme d’un marché à bons de commande, sans montant minimum avec un montant maximum de 90 000 H.T. par lot pour la durée du marché (1 an, renouvelable 2 fois), multi attributaire par lot et négociable pour chacun des lots. »

1. **Les organismes de formation/ candidats retenus lors de la consultation pour l’offre catalogue Trajectoires Tourisme 2019 sont-ils obligés de répondre pour 2020 avec tous les éléments justificatifs ?**

Oui, les organismes retenus en 2019 devront répondre à l’appel d’offre au même titre que les autres organismes/candidats et devront de ce fait renvoyer un dossier complet (avec tous les éléments demandés) afi)n que leur(s) proposition(s) puisse(nt) être étudiée(s) par la commission de sélection.

1. **Doit-on utiliser les modèles fournis dans l’appel d’offres**

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme a mis à disposition des candidats plusieurs modèles pour répondre à l’avis de marché (Annexes A, B, C, D). Il n’est pas obligatoire de les utiliser (mais fortement conseillé) par contre ces informations doivent figurer dans la réponse.

Ils sont disponibles sur simple demande (mail / tél) au format word.

1. **Doit-on forcément être datadocké pour répondre à la consultation ?**

Non, mais Trajectoires Tourisme attache une attention particulière à la qualité.

Les candidats qui sont organismes de formation et qui répondront à la présente consultation devront cependant être en règle par rapport au décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

1. **L’appel d’offre mentionne département 63 et 69, les formations ne concernent que ces départements ?**

Non, le siège d’Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est domicilié à Lyon (69) et un autre site est basé à Clermont-Ferrand (63).

Les formations sont programmées sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes soit potentiellement 12 départements.